

Qu'est-ce qu'un contrat «?maison vide?»??

Notre réponse

Un contrat «?maison vide?» est habituellement un contrat d'énergie pour lequel votre fournisseur ne vous facture pas de redevance fixe (ou frais d'abonnement). Ces contrats peuvent s'assortir d'autres caractéristiques (par exemple pas de facture d'acompte, ou des factures d'acompte très basses).

Ce type de contrat d'énergie peut être intéressant si vous avez un bâtiment actuellement inoccupé.

Mais attention?! Le prix de l'énergie de ce type de contrat est généralement beaucoup plus élevé qu'un contrat d'énergie «?classique?». Si vous envisagez d'effectuer des travaux ou une nouvelle occupation du logement, il est préférable de conclure un contrat d'énergie «?classique?».

Tous les fournisseurs d'énergie ne proposent pas ce type de contrat. Certains proposent simplement une réduction des acomptes mensuels lorsque votre logement est inoccupé.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Jeudi 06/01/22